

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20210201-003****du 01 février 2021****n°003****page 1/7****EXTRAIT:**

**GRAND
CHÂTELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

membres en exercice : 26

PRESENTS (21) : M.ABELIN, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M.JUGE, M.CHAINE, Mme LAVRARD, M.PREHER, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.BOISSON, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, Mme BRAUD, M.TARTARIN

POUVOIRS (0) :**EXCUSES (5) :** M.PICHON, M.CIBERT, Mme GODET, M.AURIAULT, M.MEUNIER

Nom du secrétaire de séance : Henri COLIN

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON**OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs**

1) *En raison des difficultés de recrutement d'un/e ingénieur/e chargé(e) de mission en économie circulaire ayant le statut de fonctionnaire et correspondant au profil recherché (qualifications, connaissances et expérience requises), et conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé que ce poste soit occupé par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par rapport au grade d'ingénieur.*

Au sein de la Direction générale des infrastructures et superstructures et sous l'autorité du responsable du service gestion des déchets, il/elle aura pour principales missions de :

- piloter, mettre en œuvre et animer le Programme Économie Circulaire de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault.

- réaliser un état des lieux, définir une stratégie et obtenir la labellisation de la politique EC, définir et piloter le plan d'actions (Préparer et animer les réunions des groupes de travail, mobiliser les acteurs du territoire et susciter l'émergence d'actions innovantes en matière d'économie circulaire, assurer le suivi financier du projet...)

Les candidat(e)s devront justifier :

- d'un diplôme d'ingénieur en environnement, aménagement du territoire, développement local ou économique,

- de solides connaissances dans le domaine des déchets et en économie circulaire ou d'une expérience en prévention des déchets et en économie circulaire.

- d'une expérience significative dans la conduite de projet et l'animation de groupe de travail. Vos qualités rédactionnelles et relationnelles vous permettent de rendre compte de l'activité et de communiquer auprès des acteurs du territoire.

2) *Afin de mener à bien la gestion du planning et du temps de travail des agents du service « gestion des déchets », il est proposé de créer un poste de responsable planning gestion des déchets dans les cadres d'emploi des agents de maîtrise et des adjoints administratifs, à temps complet.*

Auprès du responsable de la collecte des déchets, il/elle aura pour missions de :

- Élaborer et gérer les plannings de travail du service,

- Contrôler le suivi de l'entretien des EPI,

- Estimer et grouper les commandes concernant les vêtements de travail et boîtes à pharmacie,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20210201-003****du 01 février 2021****n°003****page 2/7**

- *Gérer le temps de travail des agents et la facturation de la redevance spéciale (établissement du bilan des suivis, facturation, gestion des demandes des redevables)*
- *assister l'agent chargé du secrétariat et de l'accueil du service,*
- *assurer en l'absence d'un des deux chefs d'équipes collecte l'accueil et mise en route les équipes collecte à l'embauche et à la débauche et la remontée des demandes des agents auprès du responsable collecte*

Les candidat(e)s devront justifier de la pratique de l'informatique et les outils de bureautique ainsi que d'une expérience du travail en équipe, de rigueur et de disponibilité.

3) En raison des difficultés de recrutement d'un/e responsable des salles de spectacle ayant le statut de fonctionnaire et correspondant au profil recherché (qualifications, connaissances et expérience requises), et conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé que ce poste soit occupé par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par rapport au grade de technicien.

Ses missions principales seront d'assurer la responsabilité de l'exploitation administrative, technique et sécuritaire du secteur salles de spectacles du service logistique.

Il/elle sera en charge d'une équipe de 11 agents et d'un adjoint (régisseur technique) pour :

- *Assurer la gestion administrative (budgets, marché publics, bilans, indicateurs...) de votre secteur.*
- *Proposer et mettre en place des méthodes de développement, de gestion technique, budgétaire et managériale de votre secteur.*
- *Gérer le personnel placé sous votre responsabilité (personnel permanent, intermittent, contractuel, SSIAP...).*
- *Assurer les évolutions des cahiers des charges de sécurité de chaque salle et participer aux commissions de sécurité en tant que référent technique sécurité désigné.*
- *Veiller au strict respect des règles de sécurité d'organisation des spectacles et ERP des bâtiments de type L de 1^{ère} et 3^{ème} catégorie avec des activités de type T, Y et N – (règles d'hygiène et de sécurité, élaboration des plans de prévention, évaluation des risques, maintenance, contrôle technique, actualisation du document unique).*
- *Assurer une régulation cohérente des charges de travail de votre secteur, entre la programmation de l'office culturel (les 3T) et tout autre organisateur.*
- *Entretenir et conforter les relations avec les partenaires, les responsables des collectivités, les responsables administratifs de compagnies ou de théâtres et les partenaires institutionnels.*
- *Évaluer et imposer la cohérence et la justesse de tous les moyens (économiques, humains et matériels) indiquées dans les devis proposés par votre secteur.*
- *Garantir la justesse rédactionnelle et fondement des courriers émanant de votre secteur.*

Le temps de travail se décompose en gestion administrative, financière, sécurité et managériale de salles de spectacles (80%) et une partie technique (20%)

Les candidat(e)s devront justifier d'un diplôme BAC+2 (ou niveau, VAE...) de régisseur général et justifier d'une expérience d'au moins trois ans sur un poste similaire.

Il faudra maîtriser la réglementation sécurité sur les ERP, ainsi que le fonctionnement des collectivités, connaître les principes budgétaires, d'achat public et de fonctionnement en régie.

4) En raison des difficultés de recrutement d'un/e responsable du service Gestion du personnel ayant le statut de fonctionnaire et correspondant au profil recherché (qualifications,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20210201-003****du 01 février 2021****n°003****page 3/7**

connaissances et expérience requises), et conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé que ce poste soit occupé par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par rapport au grade d'attaché.

Au sein de la Direction des Ressources Humaines, il/ elle sera chargé(e) de mettre en œuvre la politique des ressources humaines définie par la Ville de Châtellerault et la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault. Le(a) candidat/te devra encadrer un service de 13 personnes pour l'intégralité des processus de gestion paie/carrière et apporter son expertise juridique.

- Assurer de manière opérationnelle la déclinaison de la politique des ressources humaines :

- Être responsable et garant de la bonne exécution des processus de paie*
- Piloter et mettre en œuvre des procédures collectives (CAP, CCP) liées à la carrière*
- Mettre en œuvre et contrôler l'application des statuts et sécuriser les procédures relatives au déroulement de carrière des agents,*
- Sécuriser les procédures internes,*
- Coordonner le suivi administratif des agents en situation d'absence pour raison de santé et coordonner la saisine et le suivi des différentes commissions médicales,*
- Mettre en œuvre la politique sociale, être garant de l'application du régime indemnitaire et proposer les évolutions nécessaires,*
- Organiser, sécuriser et adapter les dispositions relatives au temps de travail*
- Mener les procédures disciplinaires, les organiser et contrôler les actes administratifs portant sanction à l'issue de la procédure.*

- Manager le service

- Organiser et contrôler le travail réalisé par les agents,*

- Suivre et mettre en œuvre la législation statutaire et juridique :

- Élaborer ou contrôler les délibérations relatives au domaine d'activité du service,*
- Assurer une veille juridique, assister et conseiller juridiquement les élus, la direction, les responsables de services et les agents en matière statutaire,*
- Piloter le dossier des indemnités de fonction des élus,*
- Être contributeur pour la communication interne.*

Les candidat(e)s devront justifier d'une formation supérieure en matière de ressources humaines, d'une expérience significative dans ces domaines, de la maîtrise du statut de la fonction publique territoriale, les règlements relatifs aux temps de travail et aux absences, la législation en matière de retraite et de politique salariale dans les collectivités. Ils devront justifier d'une expérience significative dans l'encadrement d'une équipe et d'une capacité à travailler en transversalité.

5) En raison des difficultés de recrutement d'un/e technicien(ne) fonctionnel à la direction du numérique ayant le statut de fonctionnaire et correspondant au profil recherché (qualifications, connaissances et expérience requises), et conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé que ce poste soit occupé par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par rapport au grade de technicien.

Il/ elle sera chargé(e) de la maintenance de certains progiciels et du déploiement de projets structurants tels que la plateforme de dématérialisation.

Ses activités seront les suivantes :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20210201-003****du 01 février 2021****n°003****page 4/7**

- Prendre en charge des nouveaux projets en effectuant l'analyse et la rédaction de cahier des charges préalable à la consultation pour acquisition d'un progiciel et en suivant l'installation et le paramétrage technique des progiciels ainsi que leurs évolutions.
- Assurer une veille technique et fonctionnelle des logiciels et outils liés dont le suivi des évolutions des logiciels et des interfaces,
- Gérer la tierce maintenance applicative comprenant l'installation des états de version et états techniques des applicatifs, et implémentation les nouvelles fonctionnalités tout en étant le correspondant technique des éditeurs.
- Suivre les développements spécifiques
- Veiller au bon usage des applicatifs métiers
- Gérer les outils de dématérialisation

Les candidat(e)s devront justifier d'un diplôme niveau minimum BAC + 2 attestant d'une formation en ingénierie des métiers informatique et gestion, de capacités d'adaptation et de rigueur ainsi que d'une bonne connaissance des progiciels métier, des méthodes d'analyse et de conception et vous savez évaluer et analyser les besoins des gestionnaires.

6) En raison des difficultés de recrutement d'un/e responsable de la politique foncière au sein du service Habitat et Foncier ayant le statut de fonctionnaire et correspondant au profil recherché (qualifications, connaissances et expérience requises), et conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé que ce poste soit occupé par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par rapport au grade d'attaché.

Il/ elle sera chargé(e) de la politique foncière de la ville-centre, et de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault, ainsi que de l'assistance à la mise en œuvre d'une stratégie et d'une perspective foncière, du pilotage des acquisitions et cessions foncières, de la prospection et négociation avec les propriétaires fonciers, de gestion des biens de la collectivité, de l'analyse des marchés fonciers et immobiliers du territoire.

Les activités seront les suivantes :

- Conduite de la stratégie foncière de la commune et l'agglomération :
 - Proposition d'une stratégie et perspective foncière,
 - Pilotage et suivi du partenariat avec l'établissement public foncier Nouvelle Aquitaine,
 - Animation des conventions opérationnelles avec l'établissement public foncier Nouvelle Aquitaine,
 - Engagement, mise en œuvre et suivi des procédures d'acquisition et de cession pour la ville et la communauté d'agglomération : négociation avec propriétaires, locataire...,
 - Supervision des DIA et mise en œuvre des préemptions,
 - Rédaction et relecture de promesses d'achats/ventes, baux longue durée,
 - Mobilisation des partenaires intervenants dans le domaine du foncier : notaires, géomètres, France Domaine, SPF...
 - Travail avec les communes membres de la communauté d'agglomération pour mener à bien les projets communautaires et/ou communaux.
- Expertise juridique et technique :
 - Veille et expertise juridique dans le domaine foncier : rechercher par tous moyens des informations juridiques, proposer la procédure la plus adaptée,
 - Pilotage de l'élaboration et du suivi de l'observatoire du marché foncier et immobilier Châtelleraudais (statistiques),
 - Mise en place, conduite et suivi de procédures d'expropriation,
 - Apport de réponses juridiques étayées aux demandes des services, élus, administrés.

-Management du pôle Foncier :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20210201-003****du 01 février 2021****n°003****page 5/7**

- *Encadrement des 3 agents chargés de la gestion du foncier dans la conduite de leurs missions en les assistant administrativement et juridiquement, et veillant au respect des délais et des procédures,*
- *Suivi du budget lié aux acquisitions foncières.*

Les candidat(e)s devront justifier d'un diplôme de niveau bac+ 2 minimum, détenir de solides connaissances juridiques dans les domaines du foncier, de l'urbanisme et de l'immobilier, avoir une forte expérience sur un poste similaire, disposer d'un esprit prospectif, d'une vision globale de la stratégie patrimoniale, de capacité de négociation et de force de conviction.

7) En raison des difficultés de recrutement d'un/e médecin de prévention au sein de la Direction des ressources humaines ayant le statut de fonctionnaire et correspondant au profil recherché (qualifications, connaissances et expérience requises), et conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé que ce poste soit occupé par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par rapport au grade de médecin de 2ème classe, à temps complet.

Il/ elle sera chargé(e) de prévenir toutes altérations de la santé des agents de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, de la Ville et du CCAS de Châtellerault ainsi que des communes membres adhérentes au service commun. Il/elle conseillera le personnel et l'administration dans le domaine du bien-être et de la santé au travail, et contribuera à la définition et à la mise en œuvre de la politique de prévention.

Ses activités seront les suivantes :

- Assurer une surveillance de l'ensemble du personnel et des postes à risque :

- *Réaliser des consultations médicales (visite d'embauche, visite périodique, visite de reprise à la demande des agents) et les examens nécessaires,*
- *Surveiller les personnels sur les postes à risques, les agents malades ou les agents en situation de handicap,*
- *Accompagner et conseiller les agents en difficultés,*
- *Assurer le lien avec le médecin traitant ou les médecins spécialisés.*

- Assurer la veille et l'évaluation des situations et conditions de travail, en collaboration avec le reste du service « qualité de vie au travail » :

- *Participer à la mise en œuvre des actions d'information sur la santé et la sécurité au travail,*
- *Établir et mettre à jour, en lien avec le conseiller en prévention et le réseau des assistants de prévention, les fiches de risques professionnels propres à la collectivité ; suivre l'effectif des agents exposés à ces risques,*
- *Communiquer les fiches de risques professionnels à l'autorité territoriale et au CHSCT,*
- *Participer aux études et enquêtes épidémiologiques.*

- Conseiller l'administration et le personnel en matière de santé et de conditions de travail :

- *Formuler des avis sur les projets de construction, de modification ou d'aménagement des locaux et des équipements de travail,*
- *Participer aux réunions du CHSCT,*
- *Formuler des avis et des conseils sur les produits chimiques utilisés,*
- *Travailler en collaboration avec la direction des ressources humaines et les directions générales sur la mobilité et le reclassement des agents,*
- *Participer à la définition de la politique de prévention des risques professionnels des structures en lien avec les services.*

Les candidat(e)s devront justifier d'un diplôme en médecine de prévention (doctorat, certificat d'études spéciales en médecine du travail ou diplôme d'études spécialisées en médecine du travail), maîtriser le cadre réglementaire (droit des malades, statut du fonctionnaire et réglementation du travail en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail), la

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20210201-003****du 01 février 2021****n°003****page 6/7**

législation sanitaire et sociale, ainsi que les enjeux, les évolutions, les acteurs et dispositifs en matière de santé publique.

8) *Pour répondre à l'évolution des demandes d'enseignement artistique des usagers du conservatoire à rayonnement intercommunal de Lenclôître et dans le cadre de l'organisation des classes à horaires aménagés musique, il est proposé de créer :*

- un poste d'enseignant de cornet, tuba, trombone et classe orchestre dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps non complet, à raison de 5,5 heures (5,5/20ème). Le poste créé précédemment dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet (4,5/20ème) sera supprimé, après avis du comité technique.

9) *Afin de mener à bien la définition d'un programme d'entretien des voiries communales des collectivités de Grand Châtellerault et le suivi opérationnel, et conformément aux dispositions de l'article 3 II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé de créer un poste non permanent de technicien/nne de voirie, à temps complet, pour une durée de 3 ans. Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet pour lequel il a été conclu ou, si après un délai d'un an minimum, le projet ne peut être réalisé.*

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse si le projet prévu n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. La rémunération sera calculée par rapport au grade de technicien principal de 1ère classe, à temps complet.

Au sein de la Direction générale adjointe Infrastructures et superstructures et sous l'autorité du responsable du service Bureau d'études, il/elle aura pour missions de :

- Définir les techniques de réparation et/ou de renforcement des chaussées à mettre en œuvre ainsi que le protocole de contrôle d'exécution ;*
- Concevoir et mettre à jour une base de ratios pour l'évaluation des travaux de voirie ;*
- Réaliser des plans VRD nécessaires aux projets à l'aide de logiciels DAO (Microstation) ;*
- Programmer, chiffrer les travaux d'entretien et/ou de modernisation à effectuer ;*
- Formaliser l'ensemble des pièces techniques des dossiers de consultation des entreprises, dans le respect des programmes établis par la maîtrise d'ouvrage ;*
- Participer à l'analyse des offres ;*
- Préparer les chantiers et plannings de réalisation, en liaison avec les gestionnaires de réseaux et intervenants sur le domaine public ;*
- Contrôler la bonne exécution des travaux, le respect des délais et l'application des règles de sécurité ;*
- Suivre les dépenses et déclencher le règlement des travaux après établissement des métrés contradictoires.*

Les candidats/tes devront justifier :

- d'une formation de niveau BAC+2 ou d'une expérience d'au moins 3 ans en travaux publics ou génie civil,*
- de bonnes connaissances dans les domaines des structures routières et des marchés publics,*

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20210201-003

du 01 février 2021

n°003

page 7/7

*- d'une aisance avec les logiciels de DAO/CAO et autres outils numériques,
- d'une capacité à être imaginatif, force de proposition, organisé, autonome et à s'intégrer dans un collectif de travail.*

* * * * *

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre à jour les effectifs,

CONSIDERANT le tableau des emplois ci-annexé,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

-de créer les postes suivants :

- 1) 1 poste dans le grade d'ingénieur, à temps complet,
- 2) 1 poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise et des adjoints administratifs, à temps complet,
- 3) 1 poste dans le grade de technicien, à temps complet,
- 4) 1 poste dans le grade d'attaché, à temps complet,
- 5) 1 poste dans le grade de technicien, à temps complet,
- 6) 1 poste dans le grade d'attaché, à temps complet,
- 7) 1 poste dans le grade de médecin de 2eme classe, à temps complet,
- 8) 1 poste dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, à temps non complet, (5,5/20ème)
- 9) 1 poste non permanent dans le grade de technicien principal de 1ère classe, à temps complet,

- d'adopter le tableau des emplois ci-annexé,

- autorise le Président ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUUD